

Interventions de désherbage : en fonction des types de surfaces.

→ Qu'est-ce qu'un « plan de désherbage » ?

Le « plan de désherbage » est un outil qui permet de prendre en compte les risques de transferts des désherbants appliqués vers les eaux, selon la nature des surfaces traitées, pour la programmation des interventions de désherbage chimique : si la collectivité ne souhaite pas utiliser du tout de désherbants, il n'est pas nécessaire de mettre en place ce plan de désherbage.

Une fois l'inventaire des zones à entretenir et des objectifs d'entretien réalisés, les zones à désherber sont connues. Mais plusieurs solutions et pratiques de désherbage doivent être envisagées, car l'utilisation de désherbants sur certaines surfaces comporte un risque de transfert très rapide vers les eaux : jusqu'à 90% de la quantité appliquée peut migrer vers les réseaux d'eau ou se volatiliser dans l'atmosphère, avant de retomber lors des pluies suivantes.

En fonction des caractéristiques des surfaces à désherber, des niveaux de risque de transfert des herbicides vers les eaux sont définis. De manière générale, les surfaces présentant des risques de transfert élevés sont celles qui sont sensibles aux ruissellements. Il s'agit notamment des surfaces :

- imperméables ou peu perméables, ou en pente supérieure à 3%, sur lesquelles l'eau ruissellera très vite vers des points d'eau ou les réseaux de collecte des eaux,
- perméables et drainées, sur lesquelles les produits seront emmenés vers un réseau de collecte (terrains de sport en particulier),
- proche d'un point d'eau : fossé, ruisseau, bouche d'égout ou avaloir...

La FERDEC Bretagne donne la classification suivante des types de surfaces :

Surfaces imperméables	Surfaces perméables
Surface bitumée (enrobé ou bicouche)	Surface sablée
Surface sablée cimentée	Surface enherbée
Surface pavée (granit ou ciment)	Terre nue
Surface dallée ⁽¹⁾	Association terre / graves ⁽²⁾
Surface stabilisée ⁽³⁾	Surface gravillonnée

⁽¹⁾ Concerne différentes natures de dallage : calcaire, marbre, granit, grès, ardoise, schiste.

⁽²⁾ Mélange de terre et de cailloux de diamètre 0/60.

⁽³⁾ Aire sablée constituée d'une sous-couche de gravier (0/30) puis d'une couche de finition.

Il faut cependant noter que certains types de surfaces a priori perméables peuvent être très tassés, et permettent donc un fort ruissellement en cas de pluie : elles se comportent alors comme des surfaces perméables et doivent alors être classées comme surfaces à « risque élevé ».

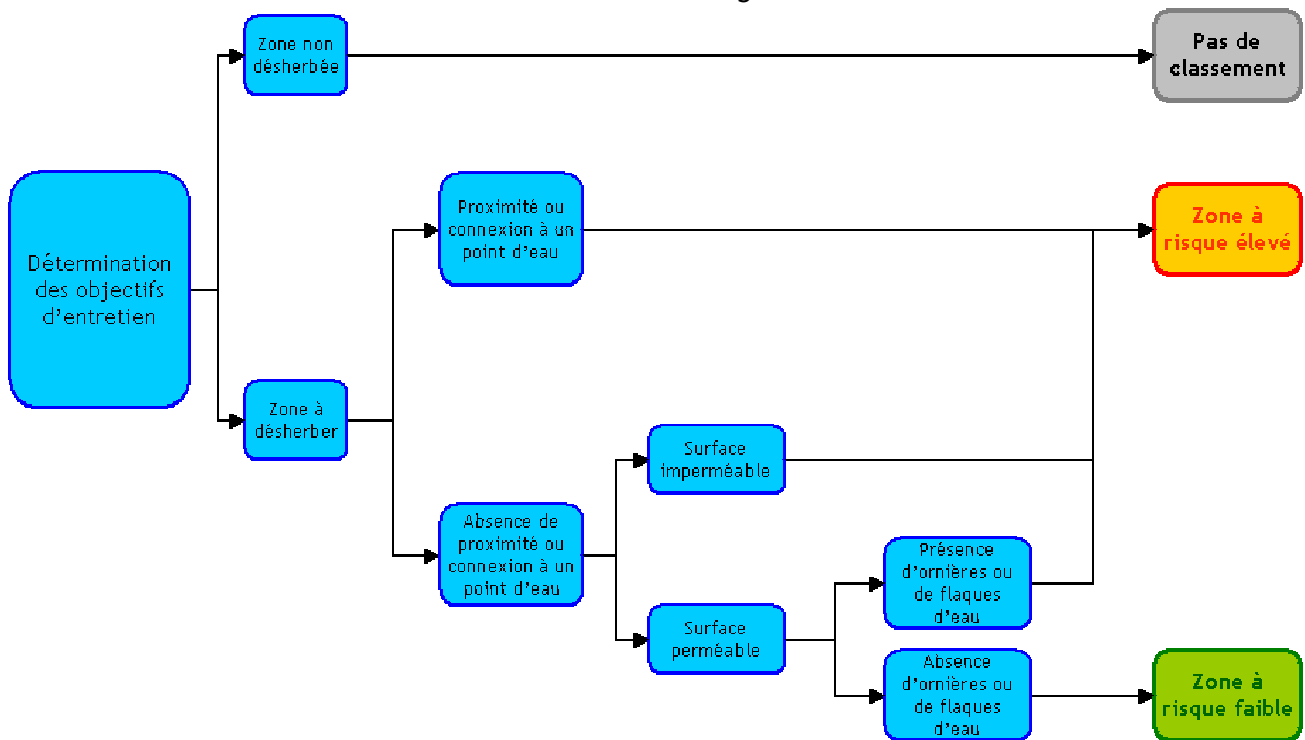
De manière générale l'ensemble de la voirie, par ses surfaces imperméables et par la présence de caniveaux et avaloirs, peut être considérée comme présentant des surfaces à « risque fort ».

Schéma illustrant un plan de désherbage communal. Les zones à risque élevé sont figurées en rouge, les zones à risque faible sont figurées en vert.

(Source : GRAPPE Nord Pas-de-Calais)



Les différentes zones à désherber sont classées en deux catégories :



→ Réalisation du plan de désherbage :

Pour l'établissement d'un plan de désherbage, certains éléments préalables sont nécessaires. S'il est réalisé par un prestataire de services (bureau d'étude compétent), les services techniques de la commune devront lui fournir ces informations et l'accompagner pour les visites sur le terrain.

Les éléments suivants, lorsqu'ils existent, doivent être utilisés pour la réalisation du plan de désherbage :

- Liste des rues et leur nom sous format informatique
- Liste des espaces à désherber
- Cartographie de la commune sous format informatique avec la légende des couches
- Plan du cimetière
- Métrage des espaces verts
- Métrage de la voirie et information sur le type d'intervention actuel par rue (traitement en plein ou tache par tache)
- Classification des espaces selon l'usage paysager et l'entretien respectif : prestige, traditionnel, naturel...
- Localisation du patrimoine arboré et gestion des pieds d'arbres.
- Liste des personnes impliquées dans les interventions de désherbage et d'entretien des espaces.

La personne qui réalise le plan de désherbage analyse les données existantes, puis les complète par des visites sur le terrain, accompagnée des agents en charge de l'entretien, et plus particulièrement du désherbage. La présence du responsable technique est aussi préférable.

A la suite de ce travail, la production d'une cartographie précise des zones à désherber fera alors apparaître le niveau de risque de transferts des désherbants chimiques vers les eaux.

Il est à noter que la réalisation d'une cartographie peut être facultative, en particulier dans le cas de petites communes qui ont peu de surfaces à désherber. Les agents responsables des applications de désherbants devront alors identifier au moment de chaque passage les surfaces à risque élevé et les surfaces à risque faible. La cartographie est avant tout un moyen de mieux prévoir les surfaces que l'on pourra désherber chimiquement, et ainsi prévoir les quantités de désherbants nécessaires.

→ Mise en œuvre du désherbage :

Une fois que sont déterminées les zones à désherber et le niveau de risque de transfert de désherbants vers les eaux pour chacune de ces zones, les techniques de désherbage à mettre en œuvre pourront être déterminées :

→ Il est fortement recommandé de ne pas désherber chimiquement les zones à risque fort. Il vaut mieux opter pour des « techniques alternatives » de désherbage, qui détruisent la végétation indésirable par des actions mécaniques ou thermiques : balayages mécaniques, désherbage manuel, ou désherbage thermique à flamme directe, à infrarouges, à eau chaude, à vapeur, à mousse...

Si ces techniques ne sont pas envisageables, on pourra utiliser des désherbants systémiques de contact foliaire, et ce uniquement sur la végétation en place. Dans ce cas, il faudra porter une attention particulière pour choisir des produits les moins nocifs possibles, et veiller à ce que le pulvérisateur soit étalonné régulièrement, avec des buses très précises et en parfait état pour éviter les surdosages.

→ Le désherbage sur les zones à « risque faible » pourra être réalisé par l'une ou l'autre des techniques, en privilégiant les techniques alternatives.

→ Suivant le type de surface, comment désherber sans désherbants ?

- Voirie et trottoirs imperméables :
 - o Balayages mécaniques réguliers
 - o Désherbage thermique (à flamme directe ou infrarouge, vapeur, eau chaude...)
 - o Désherbage manuel
- Allées sablées ou gravillonnées :
 - o Balayages mécaniques réguliers et combinés qui « grattent » la surface du sol
 - o Désherbage thermique (à flamme directe ou infrarouge, vapeur, eau chaude, mousse...)
 - o Désherbage manuel
 - o Solarisation (disposition d'un textile plastique pendant une période de soleil)
- Zones enherbées, pelouses, gazons
 - o Privilégier une hauteur de tonte supérieure à 6 cm
 - o Adapter la fertilisation et le pH aux seuls besoins du gazon par des analyses de sol
 - o Passages bisannuels d'aérateurs à couteaux ou à louchets (7 à 10 premiers cm du sol)
 - o Décompactage annuel du sol (sur 20 cm)
 - o Défeutrage à l'aide d'un scarificateur
 - o Regarnissage et réensemencement réguliers selon la fréquentation
 - o Arrosages importants et espacés de préférence, en fin de nuit ou début de matinée